

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre août à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vendredi 29 juillet 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée, FAURE Nicole, FIAT Béatrice, FIAT Julien, GALL Philippe, GARDEN Noël, BOCQUERAZ Nathalie, GUINARD Gilles, RUET Christophe

Représenté : 1 Christophe PROUVOST par Nicole FAURE

Votants : 11

Philippe Gall a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20220804 – 07 : PROBLEME DE CIRCULATION CHEMIN DES CROISSETTES HAMEAU DE LA POYAT

Madame Le Maire procède à la lecture du mail du 30 juin 2022 d'un habitant du hameau de la Poyat. Il demande à ce que le poteau au niveau du bassin chemin des Croisettes soit déplacé afin de faciliter l'accès aux habitants, facteurs, livreurs et entreprises de travaux.

Il propose que le travail soit effectué par la commune, une entreprise locale ou les habitants. Dans le cas où les habitants effectueront les travaux eux-mêmes, ces derniers seront à leur charge.

Le propriétaire de la maison en face du bassin, autorise à ce que la dernière marche de ses escaliers soit rognée sur les bords. Mais il ne prend pas les travaux à sa charge.

Après renseignements pris auprès du facteur et des riverains, ils ne sont pas gênés par ce poteau pour manœuvrer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 2 abstentions et 9 contres,

-DECIDE de ne pas porter à la charge de la commune les travaux et refuse que les habitants effectuent les travaux eux-mêmes.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

